



Quelles sanctions pour alcolemie

Par **LAURENT27**, le **15/11/2010 à 20:50**

Bonjour,rnrnje me suis fait prendre à l'alcotest le 13 11 2010 j'avais 0,63 mgrnje n'ai pas d'antécédent, tout c'est passé correctement avec les gendarmesrnrnquelles peuvent être les sanctions car je lis beaucoup de choses sur le sujet et ça varie pas mal (surtout en nombres de mois de retrait et amendes).rnrnmerci beaucoup pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **15/11/2010 à 22:31**

Bonjour,rnrnUne recherche sur ce forum car un dossier est consacré à la conduite sous alcool. Les sanctions indiquées sont les maxi possibles. Nul, ici, n'est Madame Irma, voyante extra-machin, pour deviner ce que fera le juge. Si vous voulez avoir une petite idée des us et coutumes du tribunal, vous allez aux audiences consacrées au délits routier, c'est gratuit et ouvert au public. Le greffe vous donnera toutes les infos nécessaires.

Par **LAURENT27**, le **15/11/2010 à 23:03**

merci

Par **LAURENT27**, le **19/11/2010 à 06:44**

bonjourrnje vais être convoqué le 6 decembre au tribunal pour être jugé suite à conduite en

etat d'ebriété (0,63mg)rnj'ai deja pris 3 mois par le prefet avec visite medicalerndois je prendre un avocat ou pas dans le sens ou je voudrais baisser la durée du retrait et augmenter l'amendernje voulais presenter une analyse sanguine pour prouver ma bonne foi est ce utile car je ne suis pas alcoolique et maintenant je ne veux plus boire rnle temps que mon affaire soit régléernquelle attitude dois je avoir au tribunalrnmerci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **19/11/2010** à **07:21**

Les sanctions maxi sont sur le post-it "conduite sous alcool". Pour le restant je vous ai conseillé d'aller assister à des audiences du tribunal. Chaque tribunal a ses us et coutumes, vous verrez aussi comment les avocats, pour les affaires qui en auront un, présentent la défense de leurs client et, là, vous pourrez faire votre choix.